

PRODUITS DÉGLACEURS

KING

SEL À GLACE

DESCRIPTION

Sel concassé.

USAGES

Faire fondre la glace et la neige.

EMBALLAGE

Sacs de plastique de 10 kg, 20 kg, 30 kg (aux endroits disponibles) et 40 kg.

SEL ET SABLE 50/50 KING

DESCRIPTION

Mélange composé à 50% de sel déglaceur et à 50% de sable tout usage.

USAGE

Faire fondre la glace et la neige tout en procurant de la traction.

EMBALLAGE

Sacs de plastique de 20 kg.

TRACTION SABLE KING

DESCRIPTION

Gravillon antidérapant, pour passages piétonniers ou dessous de pneus.

USAGE

Pour utiliser sur le glace et de neige.
Ajoute du poids pour une meilleure traction hivernale.

EMBALLAGE

Offert en sacs de 23 kg sac

CHLORURE DE CALCIUM

DESCRIPTION

Chlorure de calcium en flocons.

USAGES

Faire fondre la neige et la glace par action exothermique. Utiliser le produit sur le pavage extérieur comme les entrées, les embarcadères, les trottoirs, les marches et la chaussée. Ne pas utiliser sur le béton en mauvaise condition ou le nouveau béton séché depuis moins de 12 mois.

MODE D'EMPLOI

Saupoudrer une mince couche sur la neige ou la glace. Utiliser approximativement 1/3 de tasse par verge carrée. Ne pas surutiliser. Le produit fond et disparaît sans laisser de résidus pouvant tacher les tapis et les parquets. Gratter pour enlever la gadoue. Le produit ne cause pas de dommages à la végétation s'il est utilisé selon le mode d'emploi. Toujours replacer le couvercle sur le contenant.

EMBALLAGE

Sacs de plastique de 20 kg
Sacs de plastique de 40 kg

AVERTISSEMENT

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Garder hors de la portée des enfants. Le produit est nocif s'il est avalé. Laver toute partie du corps qui entre en contact à grande eau et consulter un médecin, si nécessaire.

Ce produit est conçu pour procurer le rendement prescrit dans la présente fiche technique. Si toutefois il est utilisé dans des conditions autres que celles pour lesquelles il est destiné, ou s'il est utilisé d'une façon contraire aux recommandations prescrites dans la présente fiche technique, il risque de ne pas procurer le rendement prescrit aux présentes. Ce qui précède remplace toute autre garantie, déclaration ou condition, explicites ou implicites, y compris, sans s'y limiter, toute condition ou garantie implicites de qualité marchande et de conformité à un usage particulier, ainsi que toute garantie ou condition offertes en vertu de lois applicables ou autrement ou découlant de la conduite habituelle ou des pratiques du commerce établies.